



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

ENSEIGNEMENT AGRICOLE



Brevet de technicien supérieur agricole BTSA

Durée de la formation en lycée agricole en formation initiale : 2 ans (ou 1 an en cas de dispense d'épreuves), avec la possibilité d'acquisition progressive des 120 ECTS en semestrialisation.

Voies de formation :

formation initiale sous statut étudiant ou apprenti, formation continue, validation des acquis de l'expérience.

Enseignements communs à toutes les spécialités :

Le tronc commun des BTSA permet d'acquérir des compétences pour appréhender des enjeux professionnels, économiques et sociaux, afin de devenir un professionnel responsable et un citoyen actif, capable de s'ouvrir aux autres et au monde et d'appréhender les transitions.

Nature du diplôme : diplôme national de niveau 5 (bac +2).

Atouts des établissements :

taille humaine, mises en situation professionnelle sur l'exploitation ou l'atelier technologique de l'établissement, vie étudiante et internat.



Poursuite d'études

- Préparer un bachelor agro en 1 an (grade licence)
- Préparer un second BTSA en 1 an
- De multiples opportunités existent également pour **intégrer une grande école :**

Je suis en 2^e année de BTSA*	Concours agro voie « BTSA et BTS » Concours spécifique en 2 ^e année de BTSA, ou après le BTSA, avec admission en école nationale d'agronomie précédée d'une année de classe agro-véto post BTSA et BTS dans un lycée agricole	Écoles nationales d'ingénieur agronome
	Concours véto voie « BTSA et BTS » Concours spécifique en 2 ^e année de BTSA, ou l'année qui suit l'obtention du diplôme, avec admission en école nationale vétérinaire précédée d'une année de classe agro-véto post BTSA et BTS dans un lycée agricole	Écoles nationales vétérinaires
	Concours paysage Possibilité de préparer le concours au sein d'une classe préparatoire ATS paysage en 1 an	Écoles nationales supérieures de paysage
	Concours agro voie « apprentissage »	Écoles nationales d'ingénieur agronome

*Plus d'informations sur les concours d'accès aux écoles nationales d'agronomie, vétérinaires et de paysage, notamment les spécialités de BTSA éligibles :

<https://www.concours-agro-veto.net> et <http://ecole-paysage.fr>

Les écoles privées d'ingénieurs relevant du ministère chargé de l'agriculture recrutent également à bac +2.
Plus d'informations sur les passerelles existantes sur le site de chacune des écoles.

Comment s'inscrire ?

- Les demandes d'inscription dans les classes préparant au diplôme de BTSA des établissements publics et privés de l'enseignement agricole, en formation initiale scolaire ou en apprentissage, se font chaque année sur la plateforme nationale : <http://parcoursup.fr>



BTSA

Gestion et protection de la nature

La spécialité gestion et protection de la nature vise les métiers de l'aménagement et la préservation des espaces naturels, ainsi que la sensibilisation du grand public.

54 formations réparties sur le territoire national



Elles sont proposées via Parcoursup, dont 14 en apprentissage.

Elles sont ouvertes aux titulaires d'un baccalauréat professionnel, technologique ou général.

Enseignements professionnels de la spécialité



Les compétences acquises visent la maîtrise de l'expertise naturaliste dans des milieux naturels, semi-naturels ou aménagés. Les opérations de gestion environnementale, le développement de projets de sensibilisation et d'éducation constituent aussi des champs de compétences du diplômé.

Insertion professionnelle

→ **78 %** des diplômés de cette spécialité, entrés sur le marché du travail, sont en emploi 33 mois après l'obtention du diplôme.

→ Secteurs d'emploi

Les employeurs font majoritairement partie du secteur public, soit dans la partie technique, soit dans la partie animation. Le milieu associatif et les entreprises d'aménagement et de travaux paysagers représentent les autres principaux employeurs.

→ Fonctions visées par le diplôme/spécialité

Les métiers visés peuvent être agent technique de l'Office Français de la Biodiversité et des parcs nationaux, animateur nature, chargé de protection et de sauvegarde du patrimoine naturel, technicien naturaliste, chef d'équipe d'entretien du milieu naturel, garde-chasse, technicien de rivière.



63 %

des diplômés dans cette spécialité poursuivent ou reprennent des études, dont 73 % jusqu'au grade licence

Un enseignement de qualité en lien avec le vivant.



laventureduvivant.fr

agriculture.gouv.fr